

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025		EXERCICE N-1 2024	EXERCICE N 2025	VARIATIONS	%
PRODUITS D'EXPLOITATION					
COTISATIONS	LA	1 370,00	1 595,00	225,00	16.42 %
VENTES DE BIENS ET SERVICES	LB	148 193,66	166 684,31	18 490,65	12.48 %
Ventes de prestations de services	LB2	148 193,66	166 684,31	18 490,65	12.48 %
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	LE	2 957 442,68	3 075 789,59	118 346,91	4.00 %
Concours publics et subventions d'exploitation	LE1	2 957 442,68	3 075 789,59	118 346,91	4.00 %
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	LF	31 253,08	50 896,43	19 643,35	62.85 %
UTILISATION DES FONDS DEDIES	LG	26 954,96	25 402,17	-1 552,79	-5.76 %
AUTRES PRODUITS	LH	17,35	7,68	-9,67	-55.73 %
TOTAL I		3 165 231,73	3 320 375,18	155 143,45	4.90 %
CHARGES D'EXPLOITATION					
ACHATS DE FOURNITURES ET MATERIELS REVENDUS	MA	32,59		-32,59	-100.00 %
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	MC	305 344,97	292 254,70	-13 090,27	-4.29 %
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	ME	155 776,07	140 179,71	-15 596,36	-10.01 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS	MF	1 920 040,86	2 119 080,01	199 039,15	10.37 %
CHARGES SOCIALES	MG	572 731,79	686 681,62	113 949,83	19.90 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	MH	40 337,87	40 250,82	-87,05	-0.22 %
DOTATIONS AUX PROVISIONS	MI	13 338,74	2 257,01	-11 081,73	-83.08 %
AUTRES CHARGES	MK	37 966,00	38 599,58	633,58	1.67 %
TOTAL II		3 045 568,89	3 319 303,45	273 734,56	8.99 %
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		119 662,84	1 071,73	-118 591,11	-99.10 %
PRODUITS FINANCIERS					
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATION	NA	11 475,81	11 335,42	-140,39	-1.22 %
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	NC	2 723,92	107,04	-2 616,88	-96.07 %
TOTAL III		14 199,73	11 442,46	-2 757,27	-19.42 %
CHARGES FINANCIERES					
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	OB	906,42	242,50	-663,92	-73.25 %
TOTAL IV		906,42	242,50	-663,92	-73.25 %
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)		13 293,31	11 199,96	-2 093,35	-15.75 %
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		132 956,15	12 271,69	-120 684,46	-90.77 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	PA	3 622,26		-3 622,26	-100.00 %
TOTAL V		3 622,26		-3 622,26	-100.00 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	QA	29 544,80	122,00	-29 422,80	-99.59 %
TOTAL VI		29 544,80	122,00	-29 422,80	-99.59 %
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-25 922,54	-122,00	25 800,54	99.53 %
Participation des salariés aux résultats					

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025		EXERCICE N-1 2024	EXERCICE N 2025	VARIATIONS	%
TOTAL VII					-
IS des personnes morales non lucratives					
TOTAL VIII					-
Total des produits (I+III+V)		3 183 053,72	3 331 817,64	148 763,92	4.67 %
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		3 076 020,11	3 319 667,95	243 647,84	7.92 %
5- EXCEDENT OU DEFICIT		107 033,61	12 149,69	-94 883,92	-88.65 %
Contributions reçues					
PRESTATIONS EN NATURE	TB	64 293,38	66 813,87	2 520,49	3.92 %
BENEVOLAT	TC	9 447,76	18 657,34	9 209,58	97.48 %
TOTAL		73 741,14	85 471,21	11 730,07	15.91 %
Emplois des contributions reçues					
MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	UB	64 293,38	66 813,87	2 520,49	3.92 %
PERSONNEL BENEVOLE	UD	9 447,76	18 657,34	9 209,58	97.48 %
TOTAL		73 741,14	85 471,21	11 730,07	15.91 %

BILAN ACTIF SIMPLIFIE

BILAN ACTIF au 31/12/2025	Exercice N-1		Exercice N		Variations
	NET 2024	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET 2025	
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES A1					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et	AG/AH8 004,98	21 703,12	-18 926,94	2 776,18	-5 228,80
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AO/AP1 455,12				-1 455,12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES A2					
Constructions	AS/AT94 549,37	125 368,86	-28 945,78	96 423,08	1 873,71
Installations techniques, matériel et outillage	AU/AV47 764,29	182 618,14	-152 731,64	29 886,50	-17 877,79
Autres immobilisations corporelles	AW/AX17 397,97	90 268,18	-57 238,76	33 029,42	15 631,45
Immobilisations corporelles en cours	AY/AZ	11 088,00		11 088,00	11 088,00
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES A3					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES B1					
Participations et créances rattachées	BC/BD4 121,00	4 182,00		4 182,00	61,00
Prêts	BG/BH8 441,00	8 441,00		8 441,00	
TOTAL I	181 733,73	443 669,30	-257 843,12	185 826,18	4 092,45
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN-COURS CA/CB					
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES CC		428,40		428,40	428,40
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	CD/CE66 310,26	80 906,26		80 906,26	14 596,00
CREANCES RECUES PAR LEGS OU DONATIONS CF/CG					
AUTRES CREANCES CH/CI	1 203 374,03	1 419 093,95		1 419 093,95	215 719,92
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT CJ/CK					
DISPONIBILITES CM	216 885,84	53 193,48		53 193,48	-163 692,36
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CN	4 605,82	3 454,23		3 454,23	-1 151,59
TOTAL II	1 491 175,95	1 557 076,32		1 557 076,32	65 900,37
Ecarts de conversion Actif (V)					
ECARTS DE CONVERSION ACTIF FA					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 672 909,68	2 000 745,62	-257 843,12	1 742 902,50	69 992,82

BILAN PASSIF SIMPLIFIE

BILAN PASSIF au 31/12/2025		EXERCICE N-1 2024	EXERCICE N 2025	Variations
FONDS PROPRES				
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	GA2	20 000,00	20 000,00	
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	GA	20 000,00	20 000,00	
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	GB			
ECARTS DE RÉÉVALUATION	GC			
RÉSERVES	GD			
COMPTES DE LIAISON	GE			
REPORT À NOUVEAU	GF	772 766,54	879 800,15	107 033,61
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	GG	107 033,61	12 149,69	-94 883,92
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)		899 800,15	911 949,84	12 149,69
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	GH			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	GI			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	GJ			
TOTAL I		899 800,15	911 949,84	12 149,69
FONDS REPORTES ET DEDIES				
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS	HA			
FONDS DÉDIÉS	HB	133 932,50	108 530,33	-25 402,17
TOTAL II		133 932,50	108 530,33	-25 402,17
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES	IA	27 713,00		-27 713,00
PROVISIONS POUR CHARGES	IB	82 420,05	61 493,63	-20 926,42
TOTAL III		110 133,05	61 493,63	-48 639,42
DETTES (1)				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS (TITRES ASSOCIATIFS)	JA			
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	JB	4 665,94	15 403,60	10 737,66
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	JC			
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS	JD			
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	JE	192 377,54	255 132,59	62 755,05
DETTES DES LEGS OU DONATIONS	JF			
DETTES FISCALES ET SOCIALES	JG	330 815,04	390 392,51	59 577,47
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	JH			
AUTRES DETTES	JI	67,46		-67,46
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	JK	1 118,00		-1 118,00
TOTAL IV		529 043,98	660 928,70	131 884,72
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)				
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	KA			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 672 909,68	1 742 902,50	69 992,82

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

660 928,70

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2025

484 - CISPEO PETITE ENFANCE

37 - TOURS

I	Informations générales
II	Principes, règles et méthodes comptables
III	Informations sur le bilan
IV	Informations sur le compte de résultat
V	Autres informations

Les comptes de l'Exercice clos au **31/12/2025** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 1 742 902,50

Contre 1 672 909,68 au 31/12/2024

Excédent Global 2025 : 12 149,69

Contre un Excédent de 107 033,61 en 2024

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.

I/ INFORMATIONS GENERALES

1) Identification de la structure, objet social, activités, moyens mis en œuvre

L'objet de l'association a pour but de mener, dans le cadre des « services à la personne », des actions dans le champ de la petite enfance. Ces actions peuvent être entreprises sous la forme d'accueil collectif en structure, d'intervention au domicile des familles ou de toute activité en lien avec le domaine de la petite enfance.

Aux fins de réalisation dudit objet, l'association utilisera les moyens d'action suivants :

- des structures multi accueil
- un service de garde d'enfants à domicile
- toute action visant au développement de l'objet susvisé

Les ressources dont bénéficie l'association sont les suivantes :

- des cotisations acquittées par les membres de l'association
- du prix des biens vendus par l'association ou des prestations de services rendues
- des capitaux provenant des économies réalisées sur le budget annuel de l'association
- des dons manuels
- des dons des établissements d'utilité publique
- des intérêts et revenus des biens et valeurs appartenant à l'association
- du montant des valeurs mobilières éventuellement émises par l'association conformément à la loi (1085-698 du 11 juillet 1985)
- de toute autre ressource qui n'est pas interdite par les lois et règlement en vigueur

2) Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

L'activité Globe Trotteurs s'est fortement développée et justifie notamment l'augmentation de la masse salariale.

Un projet de construction est en-cours (Site Saint Pierre des Corps).

Ce projet s'élèverait à environ 3 Millions d'euros. (début de ce projet sur 2026)

Il serait financé par emprunt (Caisse d'épargne, Banque Territoire, France Active, CAF) mais également une subvention de la CAF de 1 297 k€ ainsi que 200 k€ en autofinancement.

Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette mise en conformité n'a pas d'incidence sur la présentation du bilan et du résultat courant.

Toutefois, les transferts de charges sont désormais supprimés. Les remboursements obtenus sont comptabilisés au crédit des comptes de charges afférents.

3) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2024	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2025	Variation	%
CISPEO Petite Enfance	79,63	83,11	3,48	+4.37
TOTAL	79,63	83,11	3,48	+4.37

II/ Principes, règles et méthodes comptables

1) Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (rèlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifié relatif au plan comptable général et n°2023-03 du 7 juillet 2023 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

III/ informations sur le bilan

1) Bilan ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

NATURE	Montant Brut au 01/01/2025	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/12/2025
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	21 703,12	0,00	0,00	0,00	21 703,12
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	1 455,12	0,00	1 455,12	0,00	0,00
Terrains (y compris agencements et aménagement de terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	113 780,94	11 587,92	0,00	0,00	125 368,86

NATURE	Montant Brut au 01/01/2025	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/12/2025
Installations techniques, matériel et outillage industriels	181 319,16	1 298,98	0,00	0,00	182 618,14
Autres immobilisations corporelles	68 505,69	21 762,49	0,00	0,00	90 268,18
Immobilisations corporelles en cours	0,00	11 088,00	0,00	0,00	11 088,00
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	386 764,03	45 737,39	1 455,12	0,00	431 046,30

Parmi les acquisitions principales :

- climatisation : 11 587.92 €
- Menuiserie + Peinture JA : 20 838.49 €
- Immobilisations en-cours : 11 088.00 € (honoraires Projet Crèche St Pierre des Corps)

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/01/2025	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/12/2025
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	13 698,14	5 228,80	0,00	0,00	18 926,94
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	19 231,57	9 714,21	0,00	0,00	28 945,78
Installations techniques, matériel et outillage industriels	133 554,87	19 176,77	0,00	0,00	152 731,64
Autres immobilisations corporelles	51 107,72	6 131,04	0,00	0,00	57 238,76
TOTAL	217 592,30	40 250,82	0,00	0,00	257 843,12

c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/01/2025	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/12/2025
Participations et créances rattachées	4 121,00	61,00	0,00	4 182,00
Prêts et autres immobilisations financières	8 441,00	0,00	0,00	8 441,00
TOTAL	12 562,00	61,00	0,00	12 623,00

d. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	2024	2025	Variation	%	2024	2025	Variation	%
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	428,40	428,40	NA	0,00	0,00	0,00	NA
Créances clients, usagers et comptes rattachés	66 310,26	80 906,26	14 596,00	+22.01	0,00	0,00	0,00	NA
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00	0,00	NA
Autres créances	1 203 374,03	1 419 093,95	215 719,92	+17.93	0,00	0,00	0,00	NA
TOTAL	1 269 684,29	1 500 428,61	230 744,32	+18.17	0,00	0,00	0,00	NA

e. Comptes de régularisation Actif

	2024	2025	Variation	%
Charges constatées d'avance	4 605,82	3 454,23	-1 151,59	-25,00
TOTAL	4 605,82	3 454,23	-1 151,59	-25,00

Dont :
- Produits d'entretiens : 1 048.14 €

2) Bilan PASSIF :

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	772 766,54	107 033,61	0,00	879 800,15
Excédent ou déficit de l'exercice	107 033,61	12 149,69	107 033,61	12 149,69
Sous total : Situation nette	899 800,15	119 183,30	107 033,61	911 949,84
Fonds propres consommables	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	899 800,15	119 183,30	107 033,61	911 949,84

Subventions d'investissements :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Affectation de résultat 2024 :

L'assemblée générale en date du 29/04/2025 a approuvé les comptes. Le résultat de 107 033.61 euros a été affecté en report à nouveau.

b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/01/2025	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/12/2025
Provisions pour risques	27 713,00	0,00	0,00	27 713,00	0,00	0,00
Autres provisions pour charges	82 420,05	2 257,01	0,00	23 183,43	0,00	61 493,63
TOTAL	110 133,05	2 257,01	0,00	50 896,43	0,00	61 493,63

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/12/2025 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/12 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Fonds dédiés

Ce sont des rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Projet(s) défini(s)	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice (compte 789)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (compte 689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
CAF Matériel ouverture IC	18 520,00	166,93	64,55	0,00	102,39
CAF Insonorisation IC	7 272,00	3 367,03	909,00	0,00	2 458,03
CAF Mobilier et matériel Confetti	4 545,00	1 893,78	510,06	0,00	1 383,72
CAF Matériels/ouverture IC	16 119,79	2 119,85	1 151,39	0,00	968,48
CAF matériels/ouverture IC	1 560,21	761,94	246,25	0,00	515,69
CAF équipements ouverture Bulle de plumes	4 240,00	485,23	485,23	0,00	0,00
CAF Peinture lilobulles	1 595,00	1 118,15	199,37	0,00	918,78
AGEFIPH Siège ergo.	2 562,60	1 720,11	512,52	0,00	1 207,59
Ville de Tours Oxybul	997,68	628,68	332,56	0,00	296,12

Projet(s) défini(s)	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice (compte 789)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (compte 689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Ville de Tours matériel Crèche	7 952,61	5 040,31	2 650,87	0,00	2 389,40
Caisse épargne Eclaircies	2 000,00	1 293,16	666,67	0,00	626,49
CAF Eclaircies	131 847,48	113 971,69	17 062,81	0,00	96 908,86
Caisse épargne Matériel MDF	1 832,57	1 365,64	610,86	0,00	754,78
TOTAL	201 044,94	133 932,50	25 402,14	0,00	108 530,33

d. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début d'exercice au 01/01/2025	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025	Variation		Echéance	
			Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts obligatoire et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 665,94	15 403,60	10 737,66	NA	15 403,60	0,00
Emprunts et dettes financières	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Sous total : dettes financières	4 665,94	15 403,60	10 737,66	NA	15 403,60	0,00
Avances et acomptes reçus	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Dettes fournisseurs	192 377,54	255 132,59	62 755,05	+32.62	255 132,59	0,00
Dettes des legs et donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	330 815,04	390 392,51	59 577,47	+18.01	390 392,51	0,00
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Autres dettes	67,46	0,00	-67,46	-100.00	0,00	0,00
Sous total : autres dettes	523 260,04	645 525,10	122 265,06	+23.37	645 525,10	0,00
TOTAL	527 925,98	660 928,70	133 002,72	+25.19	660 928,70	0,00

e. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2024	2025	Variation	%
Produits constatées d'avance	1 118,00	0,00	-1 118,00	-100,00
TOTAL	1 118,00	0,00	-1 118,00	-100,00

IV/ Information sur le compte de résultat

1) Information sur les concours publics et les subventions

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 a mis en évidence une nouvelle catégorie de produits appelés « concours publics » et comptabilisés en comptes 73.

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Concours publics et subventions obtenus en cours de l'exercice (en €)	Exercice N-1 2024	Exercice N 2025
Aides à l'emploi	28 782,43	40 425,43
Aides au développement des compétences	0,00	0,00
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initia	0,00	0,00
Financement des formations par apprentissage	0,00	0,00
Forfaits d'externat	0,00	0,00
dont forfait Etat	0,00	0,00
dont forfait Région	0,00	0,00
dont forfait Département	0,00	0,00
dont forfait Communes et groupements de communes	0,00	0,00
Concours publics affectés à la formation professionnelle conti	0,00	0,00
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	0,00	0,00
Autres concours publics	2 271 893,82	2 447 835,20
Sous-total : concours publics	2 300 676,25	2 488 260,63
Subventions État	12 000,00	36 600,00
Subventions Région	3 000,00	2 150,00
Subventions Département	167 725,00	162 400,00
Subventions Communes et groupements de communes	256 210,00	254 619,50
Autres subventions d'exploitation	217 831,43	131 759,46
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	0,00	0,00
dont autres subventions (à détailler)	217 831,43	131 759,46
Report de subventions	0,00	0,00
Sous-total: subventions d'exploitation	656 766,43	587 528,96
TOTAL	2 957 442,68	3 075 789,59

2) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

3) Honoraires du Commissaire aux comptes :

	Montant
Honoraires facturés au titre du controle légal des comptes	5 539,00
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	0,00
TOTAL	5 539,00

4) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels	(0,00)
Les Charges Exceptionnelles	(122,00)
- Divers :	122.00 €

V/ Autres informations

1) Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Le nouveau règlement ANC 2018-06 impose le recensement et la comptabilisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires en nature.

a. Autres informations

Le bénévolat est une constante de l'Enseignement Catholique, une contribution précieuse au bon fonctionnement des établissements. Sa valorisation permet notamment d'obtenir des coûts complets et réels, ainsi que d'appréhender véritablement tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chaque niveau d'enseignement.

	NOM - PRENOM	POSTE OCCUPE	Lien avec l'OGEC	Nbre d'heures	Taux horaire	Valorisation Brute
Bénévole		Accueil Déambules		0,00		7 890,02
Bénévole		Accueil Bulles de Plume		0,00		1 438,32
Bénévole		Petite Gabarre		674,55	13,83	9 329,00
TOTAL				674,55		18 657,34

2) Annexes diverses

a. Annexes diverses

Les locaux utilisés pour l'activité des crèches sont mis à disposition gracieuse par la Ville de Tours. L'équivalent du loyer annuel par la Ville s'élève à :

- Jardin d'Alice : 13 041.64 €
- Confetti : 8 808.75 €
- La petite Gabare : 18 730.00 €
- L'ilôt Castors : 26 233.48 €

Association CISPEO PETITE ENFANCE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association CISPEO PETITE ENFANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CISPEO PETITE ENFANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note de l'annexe « Faits marquants de l'exercice » concernant l'application du nouveau règlement ANC N° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Être bien entouré, ça change tout !

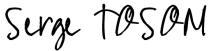
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 24 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT

DocuSigned by:

FA154073FB5D4CB...

Serge TOSONI

Associé Responsable technique

DocuSigned by:

3A5D3E7C12BE452...

Julien MALCOSTE

Associé Représentant Légal